

# Entrée en vigueur de la trêve mercredi au Rwanda

Chiahemen, John

Reuters, 14 juin 1994

TUNIS, 15 juin, Reuter - Le Front patriotique du Rwanda (FPR) a accepté un accord de cessez-le-feu avec les troupes gouvernementales, mardi au sommet de l'Organisation africaine, et son représentant, Pasteur Bizimungu, a déclaré que l'entrée en vigueur de cette trêve interviendrait probablement mercredi.

“Le cessez-le-feu signifie la cessation de toutes les hostilités, des massacres et du génocide et la libération des otages”, a-t-il dit à Reuter.

Il a ajouté que l'accord, conclu sous l'égide de l'OUA, serait annoncé officiellement mercredi par les chefs d'Etat avant la clôture de leur sommet annuel.

“Je pense que les chefs d'Etat fixeront à demain le début de ce cessez-le-feu, car c'est censé être une décision du sommet”, a-t-il expliqué.

Si la trêve tient, elle permettra à plusieurs milliers de casques bleus africains de se déployer au Rwanda.

L'accord de Tunis a été négocié par un groupe de cinq pays présidés par le président zaïrois Mobutu Sese Seko. Les autres pays, tous voisins du Rwanda, sont l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et le Kenya.

Le président ougandais Yoweri Museveni, accusé par le gouvernement provisoire rwandais d'armer le FPR à majorité tutsie, a quitté le sommet pour Kampala avant l'annonce de l'accord.

— Mandat du FPR —

Bizimungu, membre du bureau politique du FPR, a assuré qu'il disposait d'un mandat du Front, ce qu'a confirmé Ibrahim Daggash, porte-parole de l'OUA.

“Ils l'ont envoyé ici et ils n'auraient pas envoyé quelqu'un qui n'a pas autorité à signer (l'accord)”, a-t-il dit.

Cet accord constitue la première tentative de trêve depuis les violences qui ont éclaté au Rwanda après l'assassinat, le 6 avril, du président Juvénal Habyarimana, un Hutu, et qui ont fait quelque 500.000 morts.

Seul jusqu'ici le gouvernement avait signé cet accord dit de Gbadolite, du nom de la résidence du président Mobutu.

L'accord de Gbadolite réaffirme la validité de celui d'Arusha signé en août dernier entre le gouvernement et le FPR qui prévoyait un partage du pouvoir mais n'a jamais été appliqué.

Prié de dire comment le cessez-le-feu entrerait en vigueur, Bizimungu a répondu que chaque partie communiquerait cette décision à ses forces.

Il a expliqué que le FPR était revenu sur son refus initial d'accepter un cessez-le-feu tant que les massacres n'auraient pas pris fin parce que les chefs d'Etat au sommet "considèrent qu'un cessez-le-feu et la fin des massacres doivent se faire simultanément". /NCD

(c) Reuters Limited 1994